



# Synthèse de la saisine pour le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est

## TRANSITION ENERGETIQUE ATTRACTIVITE A L'INTERNATIONAL

Le SRDEII, **Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation**, fixe les orientations de la région Grand Est en matière de développement économique pour une durée de cinq ans.

Dans le cadre du processus de consultation engagé par le Conseil Régional Grand Est, Philippe Richert a saisi le CESER par courrier du 21 juillet 2016 afin qu'il contribue à la réflexion commune. Cette saisine porte sur deux sujets : **la transition énergétique d'une part, et l'attractivité d'autre part** : comment rendre notre région plus attractive aux investisseurs étrangers ?

Ce travail vient ainsi compléter [une première note d'orientation de la Seconde Assemblée Régionale sur le SRDEII](#), publiée en septembre 2016.

# Transition énergétique

---

Le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, l'augmentation de leur prix à long terme font de la maîtrise de la demande en énergie un enjeu mondial majeur pour les années à venir.

**Le CESER a choisi de traiter trois grands domaines transversaux liés à la transition énergétique : l'habitat, la production et la consommation d'énergie, ainsi que la gouvernance et le suivi de la transition énergétique.**

## 1- HABITAT

Les maisons individuelles sont prédominantes dans le parc de certains départements, la part de logements vides est aussi plus forte dans le Grand Est (8,29 % contre 7,26% au national). Le « vieux bâti » est tout aussi prégnant. Les disparités du logement social sont importantes. Le renouvellement annuel du parc immobilier est de l'ordre de 1%, et la rénovation est largement assurée par des petites entreprises dont la majorité de l'emploi est local et non délocalisable.

**Rénover est une nécessité environnementale et sociale, ainsi qu'une opportunité économique. Parmi les préconisations du CESER Grand Est figurent celles de :**

- **Développer l'analyse globale préalable des rénovations par la mise en place de plateformes d'aide à la décision** : une analyse en coût global est indispensable pour assurer la meilleure efficacité et rentabilité des opérations ;
- **Soutenir et mettre en place des Centres de ressources, ainsi qu'un Observatoire pilote** ;
- **Cibler le maillon de la maîtrise d'œuvre** par la mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement ;
- **Instaurer une obligation de partenariat des acteurs économiques locaux dans les contrats et les marchés publics** ;
- **Assortir le soutien public à l'atteinte des résultats** pour une montée en compétences techniques des professionnels du bâtiment ;
- **Massifier les rénovations énergétiques en recourant à des outils d'ingénierie financière innovants** : le Conseil régional doit participer avec le secteur bancaire à la mise en place de **dispositifs financiers innovants** (tiers financement ou le tiers investissement). **Le Conseil régional doit aussi clarifier rapidement les modalités d'utilisation des Fonds européens** ;
- **Valoriser le patrimoine public** : un moteur pour booster les rénovations énergétiques ;
- **Envisager un soutien pour les copropriétés privées** ;
- **Renforcer la formation des professionnels du bâtiment** : la Région doit notamment prévoir un axe particulier complémentaire dans l'effort de formation pour les TPE et les artisans afin de permettre à ces entreprises de libérer leurs salariés pour se former ;
- **Porter une attention à la qualification des collectivités publiques** : recourir aux groupements de commande pour les acteurs publics permettrait d'optimiser les compétences techniques.

## 2- PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les territoires du Grand Est disposent de potentiels d'énergies renouvelables disparates, qui justifient un **traitement différencié des politiques à mettre en place**. Première région pour la production d'électricité éolienne, la filière Énergie renouvelable (EnR) du Grand Est a progressé de 5,3% entre 2014 et 2015.

### → Contribution aux filières Biomasse : se saisir du potentiel de développement des filières Biomasse

**Le territoire doit se saisir du potentiel de développement qui existe en gisements de biomasse** (bois, biogaz produit par méthanisation). **De solides filières industrielles doivent être créées** pour éviter d'importer (éolien, méthanisation).

### → Produits et matériaux biosourcés : une possibilité de spécialisation territoriale pourrait permettre à la région d'occuper une place dominante dans ce domaine

La région dispose de pôles d'innovation et de recherche reconnus sur le biosourcé et la chimie verte. Ces produits et matériaux issus de la biomasse trouvent de très nombreux domaines d'application (biocarburants, bâtiment, chimie, loisirs, santé...). **Une étude prospective sur les gisements de biomasse et les usages envisagés est un préalable incontournable**, au risque de manquer la mutation enclenchée dans ce domaine.

### → Méthanisation : attention vigilance

**La Région doit être vigilante** au potentiel de production d'énergie lié au biogaz et à la méthanisation qui a ses limites : il ne doit pas entrer dans des conflits d'usage **d'un détournement de la fonction première de la ressource**. Cela nécessite des **réflexions multi partenariales** en amont et une excellente connaissance des ressources disponibles et des besoins locaux.

### → Bois-énergie : une étude du vrai gisement disponible est un préalable nécessaire

En 2013, le bois énergie constitue **la première source d'énergie renouvelable**, devant l'hydraulique (22 %), les biocarburants (11%), les pompes à chaleur (6%) et l'éolien (6%).

### → Les autres EnR, quelles perspectives ?

Les investissements en R&D et dans les nouvelles technologies de l'éolien recèlent un potentiel d'innovations technologiques à venir qui laisse augurer de belles perspectives y compris dans la création d'emplois durables.

Il faut veiller par ailleurs à ne pas négliger des secteurs de recherche et d'innovation **comme le soutien au solaire thermique et la géothermie**. Par ailleurs, **le stockage de l'électricité reste un défi pour l'avenir** pour lequel un soutien particulier doit être envisagé.

### → Susciter des projets territoriaux innovants

Il est préconisé à la Région d'accompagner l'ensemble des opérateurs par la mise en place de plateformes locales de rénovation ou de laboratoires territoriaux, **lieux d'expérimentation et de maîtrise de la triple complexité technique, juridique et financière des projets**.

### 3- GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique ne se décrète pas, elle se co-construit avec l'ensemble des acteurs.

- Le SRDEII peut permettre une anticipation mais il doit aussi prévoir **les outils de gouvernance pour un pilotage permanent** de notre économie au service d'un développement durable.
- La fonction de chef de file territorial confiée à la Région dans le domaine de l'économie pourrait s'inscrire dans la **création d'un comité régional de la transition énergétique** qui aurait en charge :
  - l'identification des besoins de réorientation de ces politiques ;
  - les modalités de prise en compte de ces politiques par les acteurs socio-économiques et territoriaux ;
  - la mobilisation pour la conduite de nouvelles actions ou solutions face aux difficultés rencontrées ;
  - le suivi de la trajectoire régionale sur les cibles retenues ;
  - le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques.

## Attractivité

---

L'attractivité fait l'objet d'une intense compétition entre les territoires. Certains facteurs d'attractivité non négligeables (fiscalité, droit du travail...) dépendent du niveau national exclusivement. Les acteurs locaux et en premier lieu les Régions doivent donc concentrer leurs efforts sur les leviers d'action dont ils disposent. **Le CESER a ainsi identifié 10 leviers d'action** pour mettre en avant les atouts et éléments différenciants du Grand Est.

### 1- VALORISER LA LOCALISATION PAR RAPPORT AU MARCHÉ

Première région exportatrice après l'Île-de-France, en tête pour la part des emplois liés aux investissements internationaux, le Grand Est est idéalement placé pour l'accès au marché européen, premier marché mondial. Mais il doit valoriser cette situation privilégiée, c'est-à-dire :

- **Profiter du voisinage** : puiser chez les voisins des exemples de bonnes pratiques transposables, jouer la **complémentarité**, proposer des **synergies** dans la construction de projets communs ;
- **Affiner la connaissance du tissu existant** : réaliser et diffuser une **cartographie analytique des entreprises étrangères implantées** ;
- **Assurer une veille renforcée à l'égard de toutes les formes d'investissements étrangers**

### 2- OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES

Couplées à sa situation géographique, les infrastructures positionnent le Grand Est en véritable carrefour d'échanges internationaux. Mais la Région doit :

- **Construire un plan à moyen/long terme de mise à niveau des connexions des réseaux de transport** entre les agglomérations du Grand Est et les centres de décision périphériques (Paris, Francfort...);
- **Poursuivre les efforts en vue du déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire.**

### 3- RECENSER ET DÉVELOPPER LES DISPONIBILITES FONCIERES

- **Créer un catalogue des disponibilités foncières à l'échelle de la région.**

### 4- RÉPONDRE AUX BESOINS DE MAIN D'ŒUVRE FORMÉE ET DISPONIBLE

Avec 200 000 étudiants et une gamme de formations variées, le Grand Est est particulièrement bien outillé pour faire face aux grandes évolutions économiques. Mais la Région doit miser sur la formation et le CESER suggère de :

- **Élaborer un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;**
- **Développer et renforcer des filières de formation de tous niveaux**, au-delà des seules universités ;
- **Développer tout au long de la vie des formations différenciantes et uniques en France**, pour fixer les personnes dans le Grand Est ;
- **Développer l'apprentissage transfrontalier, priorité de la Région Grand Est ;**
- **Promouvoir la connaissance des langues.**

### 5- RENFORCER LES RÉSEAUX

Deuxième région industrielle de France pour l'emploi, la région Grand Est dispose de filières stratégiques significatives, aussi bien en termes d'emploi que de valeur ajoutée. Il faut capitaliser sur ces forces de la région pour tenter de capter des investissements entrant en résonance avec le tissu économique existant. Pour le CESER, cela implique de :

- **Cultiver les réseaux** : renforcer au quotidien les liens entre les décideurs publics et les entreprises, pour ancrer les implantations étrangères dans le territoire ;
- **Maintenir une veille endogène**, à la fois pour repérer, voire anticiper, les difficultés éventuelles des entreprises existantes et pour déceler les start-up et « jeunes pousses » émergeant du territoire et se donner les moyens de les retenir ;
- **Développer les points forts du Grand Est**, afin de les rendre encore plus visibles de l'extérieur et de susciter ainsi un effet d'image ;
- **Affirmer la Région Grand Est comme partenaire de l'État.**

### 6- IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LES ÉQUIPEMENTS STRATÉGIQUES

- **Identifier précisément tous les équipements différenciants de la région** et définir une politique spécifique de soutien et de communication à leur endroit.

## 7- OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR FIXER LES FEMMES ET LES HOMMES

- **Améliorer l'attractivité résidentielle de la région** en jouant sur son potentiel touristique, son rayonnement culturel, sa capacité à organiser de grands événements sportifs et culturels...
- **Faciliter le dialogue social**, préalable indispensable qui doit s'inscrire en amont de l'action économique.

## 8- PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE ET RÉACTIF

Autant que d'éventuelles aides financières, les entreprises recherchent des facilités administratives et réglementaires. Et, le rythme économique étant de plus en plus rapide, la capacité à réagir vite est devenue capitale pour un territoire.

- **Créer une « task force » régionale** composée d'agences de développement, de financiers, d'aménageurs, de chercheurs, d'experts comptables, de représentants de la Région et de l'État spécialisés dans l'implantation d'entreprises..., pour permettre une prise en charge globale des dossiers significatifs ;
- **Créer un fichier recensant les forces locales du développement**, afin d'assurer une mise en relation rapide sur le terrain avec l'interlocuteur adapté ;
- **Disposer d'une gamme de dispositifs régionaux susceptibles de jouer le rôle de levier** pour permettre aux investisseurs étrangers d'avoir accès à d'autres sources de financement.

## 9- L'IMAGE DU GRAND EST : LA CONSTRUIRE, LA RENDRE VISIBLE, LA PROMOUVOIR

Assemblage de trois anciennes régions aux tailles et identités bien distinctes, la région Grand Est ne dispose pas d'une image naturelle sur laquelle s'appuyer. Dès lors, la construction d'une image forte et spécifique constitue une tâche difficile, mais indispensable.

- **Construire l'image** en affichant la valeur ajoutée de la région et en s'appuyant sur l'image et l'identité propres des trois anciennes régions qui la composent ;
- **La rendre visible** par un site Internet structuré présentant tous les atouts du territoire ;
- **La promouvoir** par une stratégie de lobbying et de présence comme porte-drapeau du Grand Est à l'extérieur.

## 10- LA RÉGION, PILOTE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la loi NOTRe qui lui a donné le rôle de chef de file en matière de développement économique, la Région doit assumer pleinement une fonction de pilote de la stratégie régionale, qu'elle aura définie, tout en associant les partenaires territoriaux.

- **Créer une instance de pilotage et de coordination** associant les multiples acteurs (collectivités, agences de développement, réseaux consulaires, Technopoles...) œuvrant pour le développement économique de la région, tout en préservant l'action de proximité de ces acteurs, gage d'une connaissance fine du territoire ;
- **Assurer la promotion des territoires moins bien pourvus et moins attractifs**, afin de ne pas accentuer les déséquilibres territoriaux ;
- **Associer les services régionaux chargés de la gestion des fonds européens** au pilotage de la stratégie économique régionale.